

Répartition de la hausse du prix des carburants en France entre ses bénéficiaires et possibilités de blocage ou redistribution

Eric Dor

Directeur des études économiques à l'IÉSEG School of Management, Paris et Lille

23 septembre 2026

Entre le 27 février, veille du déclenchement du conflit causant la crise énergétique, et le 18 septembre, les prix moyens à la pompe de l'essence SP95 et du gazole en France ont augmenté de 44,3 centimes et 68,2 centimes au litre, ou encore de 25,9% et 40,1%.

Les tableaux suivants montrent qu'on peut estimer que la répartition de la hausse des prix des carburants est la suivante.

La hausse de 44,3 centimes du prix du litre d'essence SP95 se répartit entre

- une hausse de 32 centimes d'euro du coût de son contenu en pétrole brut acheté par les raffineries,

- une hausse de 11,2 centimes d'euro de la marge brute du raffinage sur le coût du contenu en pétrole brut,

- une hausse de 7,4 centimes d'euro des taxes,

- et une baisse de 6,3 centimes d'euro des coûts et profits de distribution.

La hausse de 68,2 centimes d'euro du prix du litre de gazole est due à

- une hausse de 46,5 centimes d'euro du coût de son contenu en pétrole brut acheté par les raffineries,

- une hausse de 12,7 centimes d'euro de la marge brute du raffinage sur le coût du contenu en pétrole brut,

- une hausse de 11,3 centimes d'euro des taxes,

- et une baisse de 2,3 centimes d'euro des coûts et profits de distribution.

détermination du prix moyen à la pompe de l'essence SP95 E10 en France

euros par litre

 IESEG Ecole de Management	27 février 2026	18 septembre 2026	différence
a coût du contenu en pétrole brut d'un litre d'essence	0,405	0,726	0,320
b=c-a marge brute* des prix au litre** des produits du raffinage sur le coût du contenu en pétrole brut	0,054	0,165	0,112
c prix du litre d'essence sur le marché européen de Rotterdam	0,459	0,891	0,432
d coûts et profits de distribution au litre en France	0,294	0,231	-0,063
e=c+d prix du litre d'essence à la pompe hors taxes en France	0,753	1,122	0,369
f taxes au litre d'essence en France	0,955	1,029	0,074
g=e+f prix du litre d'essence à la pompe ttc en France	1,708	2,151	0,443

estimations IESEG sur base de données UFIP

*La marge brute des raffineries comprend tous leurs frais de fonctionnement comme les salaires payés, le coût d'utilisation des machines et autres équipements, les frais de maintenance, de stockage, et immobiliers, les dépenses d'achats de quotas d'émission de CO2, et leurs profits, au litre

** une tonne d'essence représente en moyenne 1350 litres

détermination du prix moyen à la pompe du gazole en France

euros par litre

 IESEG Ecole de Management	27 février 2026	18 septembre 2026	différence
a coût du contenu en pétrole brut d'un litre de gazole	0,469	0,935	0,465
b=c-a marge brute* des prix au litre** des produits du raffinage sur le coût du contenu en pétrole brut	0,061	0,187	0,127
c prix du litre de gazole sur le marché européen de Rotterdam	0,530	1,122	0,592
d coûts et profits de distribution au litre en France	0,280	0,257	-0,023
e=c+d prix du litre de gazole à la pompe hors taxes en France	0,810	1,379	0,569
f taxes au litre de gazole en France	0,891	1,004	0,113
g=e+f prix du litre de gazole en France	1,701	2,383	0,682

estimations IESEG sur base de données UFIP

*La marge brute des raffineries comprend tous leurs frais de fonctionnement comme les salaires payés, le coût d'utilisation des machines et autres équipements, les frais de maintenance, de stockage, et immobiliers, les dépenses d'achats de quotas d'émission de CO2, et leurs profits, au litre

** une tonne de gazole représente en moyenne 1190 litres

Cette répartition permet d'objectiver le débat sur les possibilités réelles de taxation des gains de certains acteurs pour les redistribuer aux consommateurs, ou de blocage des prix.

D'abord 72% de la hausse du prix de l'essence et 68% de la hausse du prix du gazole à la pompe s'expliquent par la hausse du prix du pétrole brut acheté par les raffineries. Cela profite aux sociétés d'extraction et négoce de pétrole brut qui sont de droit étranger, et donc inaccessibles pour le fisc français. C'est vrai même pour les sociétés d'extraction et négoce qui seraient filiales du groupe français Total. Donc taxer en France les profits d'aubaine issus de l'extraction et du négoce de pétrole brut, pour redistribuer le produit aux consommateurs français, est irréaliste. Les profits de l'extraction et négoce du pétrole sont déjà taxés par les autorités des pays étrangers où ces activités sont exercées. De la même manière il est impossible de bloquer le prix du pétrole brut déterminé à l'échelle du monde entier.

La hausse très légère de la tva perçue par l'Etat au litre est presque entièrement compensée par la baisse de la quantité de litres vendus. D'où l'absence de gain fiscal d'aubaine qui pourrait être redistribué par l'Etat aux consommateurs. La crise énergétique induit aussi des coûts pour l'Etat qui est très loin d'en profiter avec une perte nette.

Les coûts et profits de distribution ont diminué, ce qui montre l'absence de tout gain à aller taxer là. Il serait inutile aussi de bloquer des marges de distribution qui ont déjà diminué d'elles-mêmes.

La hausse des marges brutes de raffinage est une combinaison de hausse de leurs frais de fonctionnement et de hausse de leurs profits. Bien sûr les frais de fonctionnement des raffineries, par exemple les salaires, ont sans doute encore assez peu augmenté depuis le début du conflit en février. Même s'il y a quand même eu un peu de hausse des frais de fonctionnement car les raffineries consomment elles-mêmes de l'énergie dont le prix a augmenté, les charges financières ont augmenté, ... l'essentiel de la hausse des marges brutes de raffinage est sûrement du profit. Il n'y a toutefois que la hausse des profits des raffineries localisées en France, de droit français, qui pourrait être la cible d'une taxe exceptionnelle redistribuée ensuite aux consommateurs. Mais il n'y a qu'une partie de la consommation de carburants en France qui est fournie par des raffineries de droit français sur le territoire national. Les profits des raffineries localisées à l'étranger sont hors d'accès pour le fisc français. Ce serait la même chose pour un blocage des prix, qui serait impossible à appliquer aux raffineries étrangères, qui préféreraient alors cesser d'approvisionner la France plutôt qu'y vendre au prix plafond décrété par l'Etat. Toute mesure de blocage des prix ou de taxation exceptionnelle des profits des raffineries aurait à être instaurée au moins à l'échelle de l'UE pour être un peu efficace.